

(24 novembre 2009)

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 en passe d'être adopté

Une commission mixte paritaire (composée de sept députés et de sept sénateurs) a examiné mercredi 19 novembre dernier, le texte du PLFSS pour 2010 après son passage devant les deux assemblées.

Le Parlement se prononcera définitivement sur le texte tenant compte des conclusions de la Commission mixte paritaire, le mercredi 25 novembre à l'Assemblée nationale et le jeudi 26 novembre au Sénat.

Ce texte sera très proche du projet initial puisque le gouvernement a supprimé beaucoup d'ajouts et en particulier a bloqué la plupart des propositions visant à apporter des recettes supplémentaires à la Sécurité sociale, telles celles visant à durcir la surtaxe sur les stock-options ou augmenter les taxes sur le tabac. Le ministre du budget s'est également opposé à la faible hausse de la taxe CRDS suggérée par plusieurs sénateurs afin d'amortir l'accumulation de la dette sociale.

La crise économique et financière explique la dégradation particulièrement brutale des comptes. Les baisses de l'emploi salarié et du salaire moyen par tête, en réduisant la masse salariale ont un impact négatif sur le montant des cotisations. Ainsi, après une réduction de 2 % en 2009 la masse salariale devrait encore baisser de 0,4 % en 2010 et les perspectives pour l'après 2010 ne sont guère optimistes. Il s'ensuit une aggravation du déficit de la sécurité sociale estimé à plus de 30 Mds€ pour 2010.

Le gouvernement aurait pu amortir dès à présent les déficits de la Sécurité sociale de 2009 et de 2010 en les transférant au moins en partie à la Cades mais cela l'aurait contraint à augmenter la contribution de remboursement de la dette sociale (CRDS), ce qu'il ne veut aujourd'hui en aucun cas !

Par conséquent, près de 60 milliards d'euros de dettes s'accumuleront fin 2010 à l'Acoss, « banque » de la Sécurité sociale qui n'est pas censée financer de tels montants.

Il faudra pourtant bien apporter des solutions pour traiter l'accumulation de la dette sociale (dette existante) et pour supprimer les déficits de la Sécurité sociale (générateur de dette future)

Il est clair que le gouvernement ne peut pas compter uniquement sur le retour de la croissance puisque le déficit n'est pas strictement conjoncturel mais en grande partie structurel.

La reprise de l'emploi permettra certes de stabiliser le déficit mais ne le résorbera pas pour autant.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures d'ampleur si nous voulons sauvegarder notre système de Sécurité sociale.

Pour la CFE-CGC, il est urgent d'agir sur le volet recettes.

La Confédération privilégie deux pistes :

- d'une part, l'arrêt des exonérations de charges sociales dont bénéficient les entreprises. Ces exonérations pénalisent les recettes de la Sécurité sociale et favorisent la création de trappes à bas salaires. Pour preuve, après plus de trente milliards d'euros d'exonérations en 2008 dont 2,5 milliards n'ont pas été compensés, le montant devrait atteindre en 2009 30,4 milliards dont 2,6 milliards au titre des mesures non compensées.

- la CFE-CGC préconise d'autre part une remise à plat de l'assiette de financement de la protection sociale qui se révèle aujourd'hui insuffisante si elle reste basée sur les salaires. Une des pistes de réflexion consiste en la création d'une cotisation sociale sur la consommation.

Pôle protection sociale

Anne Bernard
a.bernard@cfecgc.fr